

**Zeitschrift:** Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art  
**Herausgeber:** Visarte Schweiz  
**Band:** - (1936-1937)  
**Heft:** 8-9

**Rubrik:** Mitteilungen des Zentralvorstandes = Communications du Comité central

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

manifestations suprêmes de l'art. La tâche des arts appliqués est du reste clairement définie dans l'ordonnance actuelle : amélioration de la qualité artistique des produits de l'industrie et des arts et métiers ; c'est une noble tâche. Chacun contribuera ainsi pour sa part au développement des arts dans notre pays.

L'exposition nationale suisse a une belle tâche devant elle. L'art devra être mis en valeur à cette entreprise nationale et ceci non seulement par la décoration des locaux d'exposition, mais par une exposition suisse des beaux-arts dans le cadre de l'exposition nationale et faisant partie de celle-ci. Cette exposition des beaux-arts pourra être conçue d'une manière absolument libre et sans anticiper sur le Salon de 1941. Des démarches dans ce but ont été faites depuis longtemps, de même aussi pour qu'il soit, à cette occasion, fait appel au Département de l'Intérieur, à la Commission fédérale des beaux-arts et naturellement à la Société des P.S.A.S. Les beaux-arts doivent pouvoir se manifester et on ne saurait les en empêcher. Ce sera l'occasion d'une réalisation des tâches tant des beaux-arts que des arts appliqués. Tous doivent prêter leur concours à la réussite de cette entreprise patriotique.

La section de Zurich prévoit pour fin 1937 une grande exposition au Kunsthaus, avec une importante division de peinture murale, de vitrail et de sculpture décorative. Puisse cette manifestation réussir, pour l'honneur de la section et du Kunsthaus.

En 1936 la section de Zurich a admis 8 candidats.

S. RIGHINI.

## *Mitteilungen des Zentralvorstandes.*

### *Communications du Comité central.*

**Delegierten- und Generalversammlung 1937.** Auf Einladung der Sektion Basel werden die diesjährigen Versammlungen in Basel abgehalten. Als Datum wurde bestimmt : 26/27. Juni 1937.

Die Sektionsvorstände werden daran erinnert, dass Bewerber, unter Beifügung der Nachweise über Beteiligung an nationalen Salons oder an gleichwertig anerkannten internationalen Ausstellungen mit Jury, bei dem Zentralvorstand *mindestens 6 Wochen vor der Generalversammlung, also spätestens am 10. Mai* angemeldet werden müssen (Art. 8 der Statuten) jedoch lieber schon früher.

Bis zu demselben Termin sind dem Zentralvorstand auch Kenntnis der Anträge zur Generalversammlung zu geben, zur Aufnahme in die Traktandenliste.

**Assemblée générale 1937.** Sur invitation de la section de Bâle, l'assemblée des délégués et l'Assemblée générale auront lieu cette année à Bâle. La date en a été fixée aux 26/27 juin 1937.

Il est rappelé aux comités des sections que les candidats doivent être annoncés au Comité central, avec pièces justificatives concernant leur participation à des salons nationaux ou à des expositions internationales avec jury reconnues équivalentes, *6 semaines au moins avant l'Assemblée générale, soit au plus tard jusqu'au 10 mai* (art. 8 des statuts), mais de préférence avant cette date.

Les propositions pour l'Assemblée générale doivent être communiquées au Comité central dans le même délai, pour figurer à l'ordre du jour.